

Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Liqui-Jet™ 2
Instrument Detergent
Code de produit : 1037

1.2. Usage prévu du produit

Usage de la substance/du mélange : Détergent pour instrument.
Réservé à l'utilisation professionnelle.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société
STERIS Corporation
Adresse postale officielle :
P.O. Box 147
St. Louis, MO 63166 É.-U.

Adresse municipale :
7501 Page Avenue
St. Louis, MO 63133 É.-U.

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 1 800 548-4873 (service à la clientèle pour produits de santé)

Web : www.steris.com

Courriel : asksteris_msd@steris.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 1 314 535-1395 ou CHEMTREC : 1 800 424-9300

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH)

Corr. mét 1 H290
Corr. cutanée 1B H314
Aff. oculaire 1 H318
STOT RE 2 H373
Texte complet des phrases H : voir la section 16

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage SGH

Pictogrammes d'avertissement (SGH) :



Mention d'avertissement (SGH) :

Mentions de danger (SGH)

Mises en garde (SGH)

- : Danger
- : H290 – Peut être corrosif pour les métaux.
H314 – Provoque de graves brûlures de la peau et lésions oculaires.
H318 – Provoque de graves lésions oculaires.
H373 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes.
- : P260 – Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard, les pulvérisations.
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les zones exposées soigneusement après manipulation.
P280 – Porter des gants/des vêtements de protection/une protection pour les yeux/une protection pour le visage.
P301+P330+P331 – En cas d'ingestion : se rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 – En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338 – SI DANS LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer.
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver les symptômes de ceux présentant des affections oculaires, cutanées ou respiratoires déjà présentes.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH)

3,63 % du mélange est constitué d'ingrédients dont la toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation [poussière/brouillard]) est inconnue.

Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

SECTION 3 : Composition et information sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (SGH)
EDTA sodique	(N° CAS) 64-02-8	10-30	Pouss. comb., H232 Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (inhalation : poussière, brouillard), H332 Aff. oculaire 1, H318 STOT RE 2, H373
Silicate de sodium	(N° CAS) 1344-09-8	1-5	Corr. mét. 1, H290 Corr. cutanée 1B, H314 Aff. oculaire 1, H318 STOT SE 3, H335
Hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2	1-5	Corr. mét. 1, H290 Corr. cutanée 1A, H314 Aff. oculaire 1, H318

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : Procédures de premiers soins

4.1. Description des procédures de premiers soins

Procédures de premiers soins – généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin.

Procédures de premiers soins après l'inhalation : Lorsque des symptômes se présentent : se déplacer à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Procédures de premiers soins après le contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 60 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Procédures de premiers soins après le contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer de rincer pendant au moins 60 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Procédures de premiers soins après l'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Symptômes/blessures : Cause de graves brûlures cutanées et lésions oculaires. L'effet de l'exposition (par inhalation, ingestion ou contact cutané) peut être différé.

Symptômes ou blessures après l'inhalation : L'inhalation peut causer une irritation grave immédiate évoluant rapidement vers des brûlures chimiques.

Symptômes ou blessures après le contact avec la peau : Rougeurs, douleur, tuméfaction, prurit, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes ou blessures après le contact avec les yeux : Corrosif. Cause des brûlures.

Symptômes ou blessures après l'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être dangereuse ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes.

4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupations, consulter un médecin. Si un avis médical est requis, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produits extincteurs appropriés : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour circonscrire l'incendie.

Produits extincteurs inappropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Tout contact avec des métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront dégagées.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un brouillard d'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Evacuer l'endroit. Lutter contre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de sodium. Oxydes d'azote.

Liqui-Jet™ 2

Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : Munir l'équipe de nettoyage de la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, être en mesure de se protéger et de protéger la population, sécuriser l'endroit et obtenir de l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matériaux absorbants pour éviter la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, puis rincer avec beaucoup d'eau. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements significatifs ne peuvent pas être contenues.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle. Voir la section 13, Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Autres dangers lorsque le produit est traité : Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard, les pulvérisations. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable. En eau froide, ce produit peut former des couches et geler. Cela n'endommage pas le produit. En cas de gel, dégeler le produit et bien le remélanger avant toute utilisation. La matière gelée peut être dégelée dans une pièce chaude.

Éviter une surchauffe localisée et ventiler les fûts durant le chauffage.

Conditions d'entreposage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans le contenant d'origine ou un contenant inoxydable et/ou doublé.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Agents réducteurs. Chlore.

Température d'entreposage : 46 °C (115 °F)

7.3. Utilisation(s) définitive(s) déterminée(s)

Détergent pour instrument. Réservé à l'utilisation professionnelle.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3, qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
ACGIH É.-U.	ACGIH Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
OSHA É.-U.	PEL OSHA (MPT) (mg/m ³)	2 mg/m ³
NIOSH É.-U.	REL NIOSH (plafond) (mg/m ³)	2 mg/m ³
IDLH É.-U.	IDLH É.-U. (mg/m ³)	10 mg/m ³
Alberta	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Colombie-Britannique	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Manitoba	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nunavut	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Île-du-Prince-Édouard	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Québec	PLAFOND (mg/m ³)	2 mg/m ³
Saskatchewan	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³
Yukon	Plafond LEMT (mg/m ³)	2 mg/m ³

Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. S'assurer du respect de tous les règlements nationaux/locaux.
- Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Écran facial. Vêtements à l'épreuve de la corrosion. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



- Matériaux pour vêtements de protection : Matières et tissus résistants aux produits chimiques.
- Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.
- Protection oculaire : Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Il est recommandé de porter un écran facial complet.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.
- Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée par NIOSH.
- Autres renseignements : Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Aspect : Transparent, jaune clair
- Odeur : Neutre
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 10,7 - 11,3 (solution 1 %)
- Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité de vapeur relative à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Gravité spécifique : 1,13 g/ml
- Solubilité : Soluble dans l'eau
- Coefficient de partage : n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
- Viscosité : Aucune donnée disponible
- Données sur l'explosion – Sensibilité au choc mécanique : Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à un choc mécanique.
- Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique : Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à une décharge électrostatique.

9.2. Autre information

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Tout contact avec les métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Agents réducteurs. Chlore. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique produit des vapeurs corrosives. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de sodium. Oxydes d'azote.

SECTION 11 : Information toxicologique

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

Silicate de sodium (1344-09-8)	
DL50 orale, rat	3 400 mg/kg
EDTA sodique (64-02-8)	
DL50 orale, rat	1 780 mg/kg
Aluminium-triéthyle (gaz)	4 500 ppmV/4 h
Aluminium-triéthyle (vapeurs)	11 mg/l/4 h
Aluminium-triéthyle (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4 h

Corrosion/irritation cutanée : Cause de graves brûlures cutanées et lésions oculaires. [pH : 10,7 - 11,3 (solution 1 %)]

Lésions ou irritation oculaires graves : Provoque de graves lésions oculaires. [pH : 10,7 - 11,3 (solution 1 %)]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié

Tératogénicité : Non classifié

Cancérogénicité : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes.

Risque d'aspiration : Non classifié

Symptômes ou blessures après l'inhalation : L'inhalation peut causer une irritation grave immédiate évoluant rapidement vers des brûlures chimiques.

Symptômes ou blessures après le contact avec la peau : Rougeurs, douleur, tuméfaction, prurit, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes ou blessures après le contact avec les yeux : Corrosif. Cause des brûlures.

Symptômes ou blessures après l'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être dangereuse ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes.

SECTION 12 : Information écologique

12.1. Toxicité

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50, poisson 1	45,4 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – espèce : oncorhynchus mykiss (statique))
CE50, daphnie 1	40 mg/l
Silicate de sodium (1344-09-8)	
CL50, poisson 1	301 - 478 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Crapet arlequin [Iepomis macrochirus])
CL50, poisson 2	3 185 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Poisson-zèbre [Brachydanio rerio] [semi-statique])
EDTA sodique (64-02-8)	
CL50, poisson 1	486 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – espèce : Crapet arlequin [Iepomis macrochirus])
CE50, daphnie 1	625 mg/l (Durée d'exposition : 24 h – Espèce : Daphnie magna)
ErC50 (algue)	3 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - espèce:chlorophycées [algues vertes])

12.2. Persistance et dégradabilité

Non établie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Silicate de sodium (1344-09-8)	
BCF, poisson 1	(aucune bioaccumulation prévue)
EDTA sodique (64-02-8)	
Log Pow	5,01 (calculé)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres renseignements : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux, territoriaux et internationaux.

Écologie – Déchets : Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

SECTION 14 : Information relative au transport

14.1. Conformément au DOT

NON DANGEREUX

14.2. Conformément à l'IMDG

NON DANGEREUX

14.3. Conformément à l'IATA

NON DANGEREUX

14.4. Conformément au TMD

NON DANGEREUX

Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

SECTION 15 : Information réglementaire

15.1. Règlements fédéraux des États-Unis

Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent	Danger immédiat (aigu) pour la santé
Classes de risques, article 311/312 de la SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act/Loi portant sur la modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)	

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis

Silicate de sodium (1344-09-8)
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis

EDTA sodique (64-02-8)
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis

15.2. Règlements étatiques des États-Unis

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)
États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir
États-Unis – New Jersey – Liste Droit de savoir de substances dangereuses pour l'environnement
États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement
États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

15.3. Règlements canadiens

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)
Répertorié sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada
Figure sur la LDI (Liste de divulgation des ingrédients) du Canada
Concentration LDI de 1 %

Silicate de sodium (1344-09-8)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

EDTA sodique (64-02-8)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par HPR.

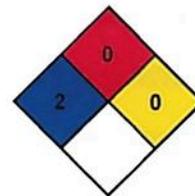
SECTION 16 : Autre information

Date de révision	: 10/18/2019
Autres renseignements	: Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la norme de divulgation des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë 4 (inhalation, la poussière, le brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation) Catégorie 4
Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4
Pouss. comb.	Poussières combustibles
Aff. oculaire 1	Lésions oculaires graves/irritation des yeux, Catégorie 1
Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Corr. cutanée 1A	Corrosion cutanée ou irritation cutanée, catégorie 1A
Corr. cutanée 1B	Corrosion cutanée ou irritation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
H232	Peut produire des concentrations de poussières combustibles dans l'air
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif si avalé
H314	Provoque de graves brûlures cutanées et lésions oculaires
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H332	Nocif si inhalé
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H373	L'exposition répétée ou prolongée est susceptible d'endommager les organes

Danger pour la santé NFPA	: 2 - L'exposition intense ou continue peut causer une incapacité temporaire ou une blessure possible résiduelle sauf si une aide médicale rapide est donnée.
Risque d'incendie NFPA	: 0 - Matières qui ne brûlent pas.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stables, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagissent pas avec l'eau.



Liqui-Jet™ 2 Instrument Detergent

Safety Data Sheet

according to the federal final rule of hazard communication revised on 2012 (HazCom 2012)

Partie responsable de la préparation de ce document
STERIS Corporation

La présente information est fondée sur les connaissances actuelles et vise à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS NA, SIMDUT, SGH Mex